Vendredi, 20 avril 1849. 1re année. — N° 36.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris.	24 fr.	12 fr.	6 fr.
Seine.	28 »	14 »	7 »
Départements . . .	32 »	16 »	8 »
Étranger	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une a neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

DEUXIÈME LISTE

De la souscription ouverte à la TRIBUNE DES PEUPLES *en faveur des réfugiés italiens.*

	FR.	C.
MM. N. O.	10	»
B.	60	»
Odone de Gènes	5	»
A. H.	40	»
O. S.	2	50
Bupuy.	»	50
Justin S.	2	»
Mme Hollot.	1	»
Total. . .	121	»
Report de la première liste. . .	135	»
Total. . .	256	»

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 19 AVRIL 1849.

La *Révolution Démocratique Sociale* du 18 de ce mois contenait l'article suivant :

Une nouvelle preuve de la faiblesse du gouvernement nous est donnée : il craint l'allure ferme et indépendante d'un nouveau journal, *la Tribune des Peuples*, et comme les rédacteurs sont pour la plupart des étrangers parmi lesquels se trouvent des réfugiés, l'association Barrot-Falloux-Faucher se propose, dit-on, de les *inviter* à quitter la France au plus vite.

Nous ne pouvons croire à une telle résolution. Cette trinité *modérée* nous a habitués à de singuliers faits d'armes politiques ; mais il nous semble qu'arrivée à une certaine limite, elle devrait reculer devant la réprobation universelle.

L'exécution d'une pareille mesure mettrait le comble à l'indignation que la conduite du ministère a déjà soulevée en France.

Nous remercions nos confrères de la *Révolution démocratique et sociale* des sentiments qu'ils expriment à notre égard ; sentiments qui seront partagés par tous ceux dont le cœur est encore accessible, dans ces tristes jours de réaction aveugle et furibonde, aux idées de justice et de liberté.

Il est cependant de notre devoir de rassurer les abonnés de notre journal, qu'on dit menacé d'une mort prématurée par l'anti-poison que voudrait lui administrer le grand docteur de la modération, M. Léon Faucher.

Pour parler sérieusement au ministre à qui on prête à tort ou à raison un projet aussi odieux que ridicule, nous commencerons par lui déclarer qu'il n'est pas en son pouvoir de supprimer la *Tribune des Peuples*, et voici pourquoi :

Nos rédacteurs principaux sont des citoyens français ; par conséquent une mesure arbitrairement administrative ne saurait les atteindre. Quant aux étrangers qui nous prêtent un concours précieux, de loin ou de près, ils continueraient à nous aider de leurs lumières.

Chacun de nos numéros prouve la quantité toujours croissante de nos relations en ce genre. Puis ces collaborateurs, c'est moins à Paris qu'il faut les chercher qu'à Vienne, à Rome, à Constantinople. La *Tribune des Peuples*, publiée dans la capitale de la Démocratie militante, est, pour ainsi dire, rédigée dans vingt lieux à la fois.

Chaque nation qui se débat contre ses tyrans indigènes ou étrangers, trouve nos colonnes ouvertes à ses griefs et à ses espérances, et ce n'est pas dans un moment de lutte suprême, d'où la société doit sortir régénérée, qu'une feuille comme la nôtre s'éteindrait faute de matériaux.

Il ne faudrait rien moins que la suppression de la poste et la destruction des voies de communication (deux mesures honnêtes et modérées que nous recommandons au cabinet) pour empêcher l'Italie de nous envoyer un hymne de deuil et la Hongrie un chant de triomphe.

Sous le rapport pécuniaire, l'existence de la *Tribune des Peuples* est assurée et garantie de la manière la plus solide. Nos ressources financières nous proviennent d'une cotisation suffisante au-delà de nos prévisions, et qu'augmenteraient au besoin les patriotes de sept ou huit nations différentes qui ont cru rendre hommage à la France comme à leur sœur aînée dans la carrière de la liberté, en arborant dans son sein la bannière de la solidarité universelle. Parmi ces adhérents il y en a dont le pays serait une énigme pour M. Drouin de Lhuys, ce grand ethnographe, qui ne connaît en Autriche, à l'heure qu'il est, que la camarilla d'Olmutz.

Ces déclarations faites, qu'il nous soit permis de rappeler au docte M. Léon Faucher la fable de la Belette usant sa langue et ses dents à vouloir emporter un petit morceau de fer, car nous vivrons en dépit de la réaction jalouse de ne pouvoir monopoliser les nouvelles étrangères au profit de la Bourse, nous vivrons tant que notre voix, libre et indépendante, trouvera un écho en France, nous vivrons tant que nos efforts seront utiles à l'affranchissement des nationalités opprimées.

Et pour vous dire encore un mot, monsieur Léon Faucher, nous ne désespérons pas de vous voir revenir un jour à votre maxime économique, que les fumées du pouvoir vous ont fait oublier ; « laissez faire, laissez passer, » maxime dont l'application en matière politique ne nous choquerait pas autant que vos vains essais de compression.

LE SOCIALISME.

TROISIÈME ARTICLE (1).

Le sentiment social ne pourra devenir une passion, une action et une réalité que lorsqu'il aura éclaté dans l'âme des hommes vraiment religieux et patriotes.

Les sentiments religieux et patriotiques sont la base du socialisme.

C'est à ce point de vue que nous avons rendu compte du dernier discours prononcé à l'Assemblée nationale par l'orateur du socialisme.

Notre journal n'est pas destiné à juger les principes d'une doctrine développée dans un grand nombre de volumes et défendue par un parti politique nombreux, d'une doctrine qui a déjà eu ses apôtres, ses martyrs et son histoire. Nous avons étudié les doctrines des maîtres du socialisme, avec tout le respect dû aux efforts des esprits entreprenants et convaincus, car dans chaque entreprise de spiritualisme et de conviction il y a une pensée de révélation divine. Mais notre œuvre de journaliste consiste à prendre sur nous la peine du jour, la peine de servir l'idée universelle en ce qu'elle a d'applicable, d'actuel et d'immédiat.

Nous sommes d'accord avec le socialisme toutes les fois qu'il apparaît comme développement du sentiment religieux et politique. Nous abandonnons aux théologiens et aux philosophes de métier la discussion des théories.

Ce n'était point la théorie du socialisme que son orateur devait proclamer à l'Assemblée nationale. Les théories, on les publie chaque jour dans des volumes et des feuilles publiques. Tous les représentants les connaissent ou doivent être censés en avoir pris connaissance. On attendait de l'orateur officiel du socialisme des conclusions, des projets de décrets, des projets de lois.

L'Assemblée nationale est un grand pouvoir ; il a à ses ordres des trésoriers de la République, des maréchaux de France. Quand on parle à un tel pouvoir, il faut prendre ses conclusions, il faut lui présenter clairement un article de budget et un itinéraire militaire.

On traitait à l'Assemblée nationale de grands intérêts internationaux. Il s'agissait de l'Italie, de la Hongrie, du pouvoir spirituel et temporel du pape, du principe des nationalités slave et magyare, questions qui résument le procès religieux et social entre les représentants de la vieille église officielle, les vieux dynastiques et les hommes religieux et sociaux du nouveau monde.

A l'instant le plus décisif de cette discussion, l'orateur socialiste, laissant de côté les questions les plus dangereuses et les seules qui préoccupassent les membres de l'Assemblée nationale, se retira dans la sphère des théories universelles. Les hommes pratiques de l'Assemblée, les meneurs des partis, les ennemis les plus habiles du socialisme s'en réjouirent au fond de leur âme. Ils laissèrent à l'orateur socialiste la pleine liberté d'attaquer les principes de la vieille société, satisfaits qu'ils étaient d'assurer à cette vieille société le droit de disposer de l'Italie, de la Hongrie et de la Pologne.

Au moment même où l'on envoyait des flottes pour rétablir le pouvoir du pape, où l'on offrait son concours à l'Autriche qui représente la réaction sur le continent slave, dans ce moment gros d'événements, on écoutait tranquillement l'orateur socialiste défendant avec conviction et talent les principes contraires au papisme et au monarchisme. Ceci nous explique la patience de l'Assemblée nationale. Qu'il parle, qu'il parle toujours, se disaient les membres de la majorité, qu'il parle pendant que nous agissons. Il donne aux socialistes des paroles sonores, pendant que nous donnons en secret à nos alliés, les régisseurs du vieux monde, nos millions et nos soldats. Nous laissons aux socialistes les nuages de leurs théories et nous continuons d'accaparer la terre ferme, les forteresses, les populations et les capitaux.

En attendant, les populations italiennes et slaves, matière du socialisme futur, continuent de dire : « Le ciel (la théorie socialiste) est trop » haut et les Français (l'orateur socialiste) sont » trop loin de nous, tandis que l'empereur » de Russie et Radetzki et le système Bar» rot sont toujours devant nous et contre » nous. » Ce qu'on a le droit de reprocher au socialisme français, c'est de ne pas connaître encore ses propres forces morales, pas plus que la Pologne et l'Italie ne connaissent leurs forces matérielles.

Le socialisme propose à ses ennemis un armistice honteux. Il leur abandonne le terrain de l'action. Il se résigne à souffrir et à prêcher, et met l'esprit et le style de sa prédication au niveau de son auditoire. Il se fait immensément grand en esprit et infiniment petit dans le monde politique. Or, ce qui coûte le plus maintenant à un parti ou à une personnalité politique, c'est de se compromettre dans les actes politiques, dans des motions de projets de lois, dans des votes. Nous conseillons aux socialistes de prendre pour exemple le courage réactionnaire des Guizot et des Thiers. Ces hommes du vieux monde ne le cédaient en rien aux socialistes quant à l'habileté doctrinaire et théorétique, mais ils ne parlaient qu'après avoir agi. Ils ne prêchaient la théorie de l'astuce, de la lâcheté et de l'égoïsme qu'après l'avoir réalisée dans des faits accomplis.

Les faits s'accomplissent dans le monde politique par des armées, par des soldats. Louis-Philippe, Guizot et Thiers abandonnaient à l'opposition et à M. Barrot, son chef, tout le terrain politique, excepté la trésorerie et les casernes. Quand M. Barrot défendait jadis, à la Chambre, l'indépendance de l'Italie, le général Cubières faisait en Italie les affaires de la dynastie d'Orléans.

Le ministère Barrot voudrait mettre les socialistes dans la position où il s'est trouvé lui-même à l'égard des ministères Guizot et Thiers. Il suppose aux socialistes le vide de convictions et le manque d'énergie qu'il reconnaît en lui-même. Ce serait un grand malheur pour les orateurs socialistes s'ils acceptaient le rôle de l'ancienne opposition Barrot, s'ils se contentaient de produire des théories, en évitant d'engager la responsabilité dans des votes décisifs.

Un vote résume une question du jour. La question du jour qui s'agite dans l'Assemblée nationale résume la question européenne. Un représentant du peuple, chargé de porter la parole au nom du Peuple, ne peut et ne doit avoir d'autre but que de réaliser cette parole, d'en faire un article de loi ou un ordre du jour de l'armée.

Les socialistes nous paraissent malheureusement méconnaître la position que le Peuple leur a faite à l'Assemblée nationale. Ils cherchent à convertir au lieu de faire agir. Ils se font apôtres au lieu de se faire législateurs et hommes d'action, comme le Peuple l'espérait d'eux. Ils consument leurs forces oratoires à vouloir convertir les banquiers, les marchands en gros et les malthusiens, dont la conviction ne peut être ébranlée que par un vote de l'Assemblée. Pour obtenir ce vote, il faut s'adresser aux élémens vitaux de la nation française, à ses sentiments véritablement chrétiens de désintéressement, de dévoûment, de grandeur et de gloire. Ce n'est pas en qualité de raisonneur, ce n'est pas en présentant l'appât des jouissances immédiates, que l'on pourra convertir les avocats et les banquiers millionnaires.

Le socialisme, comme principe, ne saurait être accepté que par les hommes religieux et patriotes. Exposer ces principes à la tribune de l'Assemblée nationale, c'est les compromettre. Une majorité qui ne voit pas que le rétablissement violent à Rome du pouvoir papal est le plus grand attentat que l'on ait jamais porté à l'Eglise, des hommes qui laissent égorger à leurs portes des nations entières, sans que cela dérange en rien leurs calculs d'intérêt personnel, quel intérêt une telle majorité et de tels hommes peuvent-ils prendre au bonheur futur de l'humanité, bonheur encore invisible et impalpable ?

Les résultats des dernières séances de l'Assemblée nationale apprendront, nous l'espérons, aux socialistes ce dont nous avons toujours été convaincus : c'est que les hommes qui ont de tout temps combattu tout sentiment religieux et renié tout sentiment national français, sont ennemis nés du socialisme. Il faut chercher un autre moyen de les convertir.

(1) Voir les numéros des 15 et 17 avril.

Banque du Peuple.

En examinant les questions soulevées par l'affaire de la Banque du Peuple, nous étions frappés surtout de l'idée vraiment grande, vraiment neuve qu'a eue le fondateur de créer quelque chose de rien, de créer ce qui passe, aux yeux du vulgaire, pour ce qu'il y a de plus positif et de plus matériel, un capital avec une idée. Le citoyen Proudhon avait nécessairement besoin de faire appel aux éléments qui n'existent pas, pour le vulgaire, et dont il a la gloire d'avoir saisi la fécondité, nous voulons parler des éléments moraux, des sentiments patriotiques et sociaux du Peuple.

C'est en sa qualité d'homme populaire et dévoué aux intérêts du socialisme que le citoyen Proudhon trouvait des lecteurs pour son journal. Chaque sou qu'on donnait pour cette feuille équivalait à une action de la Banque du Peuple. Il est donc tout naturel que le journal le *Peuple*, création toute morale, devait servir de garantie à une entreprise de banque fondée sur une idée morale.

Il y a toujours dans l'exécution de ces sortes d'entreprises des difficultés imprévues ; il faut des essais réitérés pour en amener la réussite définitive.

Il est dans la nature d'une entreprise sociale qu'une idée individuelle qui lui sert de germe ait besoin du concours d'un grand nombre d'individus, c'est-à-dire d'une association, pour vivre et pour prospérer.

Si une telle banque est une fois mise en activité, elle fera époque dans l'économie politique ; elle démontrera la fausseté des définitions qu'on avait données de la valeur et du capital.

Dernières nouvelles de la Hongrie.

Après avoir repoussé les troupes autrichiennes et menacé, dans une attaque de vive force mais feinte, d'emporter Pesth, les généraux hongrois ont exécuté une manœuvre habile, par laquelle l'armée de Windischgraetz a ses communications coupées avec Vienne.

Gœrgey s'est dirigé à marches forcées sur Comorn pour en faire lever le blocus.

Walter observe et cerne de près la ville de Pesth.

Dembinski se porte vers Waitzen.

Ces trois corps d'armée sont disposés de manière à pouvoir se réunir dans les 24 heures, et à former une seule ligne d'opérations depuis Comorn jusqu'à Waitzen.

P. S. Les Hongrois ont remporté une nouvelle victoire. L'aile gauche de l'armée impériale, commandée par le prince Windischgraetz en personne, fut tournée, et les insurgés ayant battu complétement le corps qui défendait Waitzen, se sont emparés de cette ville. Voilà la nouvelle qui est arrivée à Vienne le 13 avril. Si elle se confirme, la destruction du corps qui assiége Comorn ne pourra pas tarder, car les insurgés ne trouveraient aucun obstacle pour passer le Danube avec des forces supérieures. Cette nouvelle a répandu à Vienne une grande consternation parmi les hauts fonctionnaires et les banquiers. Les papiers autrichiens ont éprouvé une grande baisse. Ce qui confirme la prise de Waitzen, c'est que la poste de Pesth n'est pas arrivée à Vienne.

La nouvelle que le général Klapka aurait reçu une blessure mortelle est *officiellement* démentie.

On a reçu à Berlin la nouvelle que des troubles sérieux auraient éclaté à Copenhague. Le mouvement aurait un caractère républicain et la ville serait en flammes.

Dernières nouvelles d'Italie.

Une seconde dépêche télégraphique arrivée aujourd'hui à Paris confirme la prise de Catane, et la reddition de Syracuse.

La dépêche ajoute que Catane n'est plus qu'un amas de ruines. Le théâtre et la bibliothèque (la plus belle des Deux-Siciles) ont été incendiés.

L'avant-garde napolitaine était composée de 2,500 Suisses.

On s'est battu avec un acharnement inouï, corps à corps.

L'armée napolitaine a dû enlever de force un grand nombre de barricades qui obstruaient les rues de la ville.

Un grand nombre d'habitants ont été massacrés, les maisons ont été pillées.

Les défenseurs de Catane ont pu opérer leur retraite. Ils se sont dirigés vers Palerme en emportant avec eux tout leur matériel d'artillerie et beaucoup de munitions.

Selon une lettre particulière arrivée ce soir à Paris, et datée de Palerme, Catane aurait été reprise par les Siciliens.

Le gouvernement attend avec la plus vive impatience des courriers de Rome et de Toscane.

Les partis en Espagne.

(Suite. — *Voir* le numéro d'hier.)

La presse libérale progressiste est loin d'être unanime pour accepter le programme du parti démocratique avancé de la Chambre espagnole. Toutes les nombreuses fractions de ce parti, d'accord sur les principes d'égalité et de liberté, pris dans le sens vague et indéterminé que nous leur connaissons, diffèrent quant à l'application pratique. Nous allons exposer leurs objections, d'après un journal espagnol qui les analyse avec clarté et concision.

Le *Siècle (el Siglo)*, journal auquel nous faisons allusion, n'admet pas l'idée d'une seule Chambre législative. A son avis, il doit y en avoir deux : le congrès et le sénat, mais provenant d'un système d'élection différent ; le premier corps serait le résultat du suffrage universel, pour être le représentant des intérêts populaires ; le second devrait être élu par les conseils de province, pour représenter les intérêts des départements. En ce qui concerne la garde nationale, le *Siècle* la considère à la fois comme noyau de l'armée active et comme base de l'armée de réserve. Selon lui aussi, il ne faut pas que le clergé et le culte soient compris dans le budget général de l'Etat ; c'est à celui des communes et des provinces d'en fournir le contingent. La liberté de conscience lui semble assez timidement accordée dans le programme démocratique.

Il ne peut pas même se rendre compte de cette timidité, en voyant les auteurs du projet être d'accord pour reconnaître « que les réformes, pour être durables, doivent être progressives, c'est-à-dire, que tout en admettant l'actualité comme point de départ, elles doivent arriver à leur dernier terme par une série graduelle, » c'est-à-dire assez clairement qu'il faudrait décréter la tolérance religieuse absolue et la liberté des cultes, comme le demande franchement un autre journal progressiste, le *Clamor publico*.

Le *Siècle* critique aussi la timidité des démocrates, sur l'énoncé du principe de la liberté du commerce, que cette fraction ne semble vouloir admettre qu'autant qu'elle serait *compatible avec la protection due à l'industrie*.

D'après cette feuille il n'y a pas de liberté commerciale compatible avec ce qui s'appelle protection. On désire l'une ou l'autre. Il ne veut pas du système protecteur ; il veut la liberté absolue du commerce intérieur et extérieur. — Un pareil principe doit aussi dominer en matière de banques. — Ennemi de toute espèce de monopole, le *Siècle* ne peut pas non plus admettre le monopole du crédit.

Un autre journal, la *Réforme*, semble admettre sans restriction tout le programme démocratique. Les bases, selon lui, n'en peuvent être rejetées rationnellement par aucune personne croyant à l'existence du progrès de l'époque. C'est tout au plus sur les moyens d'application des principes que l'on peut diverger d'opinions.

Le *Clamor publico*, quoique libéral progressiste d'ancienne date, regarde avec dédain le programme de l'extrême gauche ; il l'appelle une constitution *demi-républicaine*, avec les principes de laquelle il est loin de se trouver d'accord.

Les journaux conservateurs ont déversé sur le manifeste qui nous occupe une réprobation en harmonie avec leurs principes. Le *Heraldo* y voit non pas l'expression des principes d'une fraction, mais celle des principes de tout le parti progressiste, et à cet égard la fraction de la gauche n'aurait fait qu'émettre la série complète et bien formulée de ses maximes.

L'*Epoque* s'attaque plus particulièrement à la base du programme relative à la *souveraineté nationale*. Où réside-t-elle ? se demande ce journal. A son avis, la *monarchie héréditaire est incompatible avec la souveraineté nationale*. Assertion absolue que nous nous permettrons de recommander à ceux de nos compatriotes qui travaillent avec bonne foi à constituer et à faire prédominer cette souveraineté, tout en protestant de leur fidélité et de leur dévouement à la cause de la monarchie héréditaire, dont ils sapent la base sans le vouloir.

D'autres journaux, de diverses nuances, annoncent que la majorité du parti progressiste ne peut pas admettre le programme de la fraction démocratique ; et, à en juger par les principes et par la conduite des hommes les plus remarquables de ce parti, nous ne craignons pas de nous tromper en émettant la même opinion. Le parti progressiste en Espagne représente aujourd'hui la nuance libérale constitutionnelle du parti du progrès. Il désire et proclame les améliorations progressives, plus ou moins actives, plus ou moins radicales. De cette variation dans les modes, naissent les nuances infinies qui divisent le parti et continuent à le diviser tous les jours, par la crainte qu'il a de se rapprocher des doctrinaires conservateurs, ou de tomber dans la démocratie pure, dont il abhorre les conséquences.

En effet, il faut le dire franchement, la grande majorité du parti progressiste espagnol n'a jamais osé poser aucun principe qui pût franchir la limite monarchique de son programme. Liberté de la presse, liberté de discussion, égalité de droits, suffrage universel, liberté d'enseignement et liberté des cultes, oui ; mais non pas *destruction* du principe monarchique, et moins encore *anéantissement* du principe de l'autorité. Ces deux terribles négations, qui sont l'expression concise de la démocratie radicale et du socialisme révolutionnaire, sont positivement rejetées aujourd'hui par tous les libéraux progressistes espagnols.

Mais les principes les plus modestes qu'ils proclament, par cette raison même qu'ils sont vagues et mal déterminés, se prêtent aux interprétations malignes et aux accusations implacables du parti conservateur. Ce dernier, en effet, n'a pas de peine à arriver, par la voie logique des conséquences, jusqu'à la démonstration incontestable que le parti progressiste, tout en voulant rester dans les limites de la conservation et du maintien des anciennes bases de la société espagnole, verra que la nature progressive des doctrines qu'il professe, le conduit inévitablement, tôt ou tard, à la proclamation des principes démocratiques, que les deux partis répudient aujourd'hui avec une égale énergie. Ces tendances et cette lutte ont fait naître, au-delà des Pyrénées, comme partout ailleurs, le système de la *résistance*, qui caractérise les partis conservateurs de tous les pays en marche révolutionnaire, et dont nous exposerons les traits spéciaux en Espagne.

RAMON DE LA SAGRA.

TRIBUNE DES PEUPLES.

—

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Liberté, Égalité, Fraternité.

Extrait du procès-verbal de la séance du 18 *avril* 1848.

Après la proclamation du dernier scrutin pour la nomination des membres du conseil d'Etat, M. le président fait connaître en ces termes le résultat général :

Par suite des opérations auxquelles il a été procédé par l'Assemblée nationale dans les séances des 11, 12, 13, 14, 16, 17 et 18 avril, mois courant, conformément à l'art. 12 de la Constitution et aux art. 11 et 12 de la loi organique du conseil d'Etat ;

Desquelles il résulte que, dans lesdites séances, ont été nommés membres du conseil d'Etat, au nombre de *quarante*,

MM.

Vivien (Alexandre-François-Auguste, représentant.
Macarel (Louis-Antoine,) ancien conseiller d'Etat.
Boulatignier, représentant.
Jouvencel (Ferdinand-Aldegonde), ancien conseiller d'Etat.
Bethmont, ancien ministre.
Cormenin (Delahaye de) Lous-Marie), représentant.
Marchand (Armand-Marie Louis), ancien conseiller d'Etat.
Stourm (Augustin-Africain), représentant.
Bouchené-Lefer (Adèle-Gabriel-Denis), ancien conseiller d'Etat.
Simon (François-Jules), représentant.
Maillard (Charles-Jean-Firmin), ancien conseiller d'Etat.
Rivet (Jean-Charles), représentant.
Carteret (Nicolas-Félix), ancien conseiller.
Gaulthier de Rumilly (Louis-Magdeleine-Claire-Hippolyte), représentant.
Darricau, directeur à la guerre.
Boudet, représentant.
Landrin (Armand-Pierre-Emile), représentant.
Paravay (Charles-André-Joseph), ancien conseiller d'Etat.
Havin (Léonor-Joseph), représentant.
Boulay (François-Joseph), ancien conseiller d'Etat.
Reynaud (Jean-Ernest), représentant.
Charton (Edouard-Thomas), représentant.
Pérignon (Alfred), ancien maître des requêtes.
Pons (de l'Hérault) (André), ancien conseiller d'Etat.
Lignier (Nicolas-Joseph-Ferdinand-Adolphe), représentant.
Cuvier (Frédéric), directeur des cultes.
Adam (Antoine-Edmond), secrétaire général de la Seine.
Dunoyer (Barthélemy-Charles-Pierre-Joseph), ancien conseiller d'Etat.
Verninac, ancien ministre.
Lanyer (Joseph-Constant), ancien conseiller d'Etat,
Tournouer (Jacques Simon), ancien conseiller d'Etat.
Chasseloup-Laubat (Justin-Napoléon-Samuel Prosper), ancien conseiller d'Etat.
Hély d'Oissel (Antoine-Pierre), ancien maître des requêtes.
Laferrière, ancien inspecteur général de l'université.
Dussard, ancien préfet.
Crépu (Alexandre-Marie), représentant.
Say (Horace), conseiller municipal de la Seine.
Mahérault, ancien directeur à la guerre.
Vuillefroy (Charles-Amédée), ancien maître des requêtes.
Boussingault (Jean-Baptiste-Joseph-Dieudonné), représentant.

En vertu de l'art. 72 de la Constitution précité, lequel est ainsi conçu :

« Les membres de ce conseil sont nommés pour six ans par l'Assemblée nationale. Ils sont renouvelés par moitié dans les deux premiers mois de chaque législature, au scrutin secret et à la majorité absolue.

« Ils sont indéfiniment rééligibles. »

M. le président déclare que le conseil d'État est constitué.

La liste des membres qui le composent sera insérée au procès-verbal des séances de l'Assemblée nationale, et publiée, tant au *Moniteur* qu'an *Bulletin des Lois*.

La même liste sera transmise par un message à M. le président de la République, avec invitation de faire procéder dans le plus bref délai possible à l'installation du conseil d'Etat qui vient d'être nommé.

Semblable communication sera faite à M. le vice-président de la République, président du conseil d'État.

Pour extrait conforme :
Le président de l'Assemblée nationale,
ARMAND MARRAST.

Certifié conforme,
Le secrétaire rédacteur,
DENIS LAGARDE.

Le *Moniteur* contient également dans sa partie officielle :

1° Un arrêté du président de la République qui modifie les règlements relatifs au partage du produit des condamnations résultant de saisies et de contraventions en matière de douane.

2° Un arrêté du président de la République qui décide qu'au 22 avril courant les membres des jurys médicaux des départements de la Seine, du Bas-Rhin et de l'Hérault cesseront leurs fonctions, et qui désigne d'autres membres à lenr place.

3° Un arrêté du président de la République qui décide que les présidents actuels des jurys médicaux des circonscriptions des facultés de médecine de Paris, de Strasbourg et de Montpellier cesseront leurs fonctions à partir du 22 avril, et désigne d'autres présidents pour les remplacer.

Séance de l'Assemblée.

Il faut avouer que si la majorité ne manque pas de la volonté d'agir, en revanche souvent elle prend ses décisions fort mal à propos. A l'extérieur, pendant tout l'hiver, elle ne s'inquiète guère du pape expulsé à Gaëte ; elle ne pense à son rétablissement que quand les Autrichiens se proposent de porter le Sain-Père sur leur pavois au Vatican. A l'intérieur, un mois avant la dissolution de l'Assemblée, elle se met à examiner la proposition de M. Malbois, tendant à réglementer les congés à accorder à MM. les représentants.

Mais ce qu'il y a de plus étrange encore, c'est que l'Assemblée dépense la même somme de passion et de temps pour le débat sur le projet de M. Malbois que pour la discussion sur l'intervention en Italie, c'est que ce sont MM. les généraux qui, pacifiques à l'extérieur, deviennent belliqueux dès qu'il s'agit d'une question de règlement ou de discipline parlementaire.

C'est ainsi que nous avons vu aujourd'hui MM. de de Lamoricière et Baraguay d'Hilliers monter à plusieurs reprises à la tribune et plaider les conclusions suivantes du rapport présenté par M. Emile Leroux, à savoir : les demandes de congés seront soumises à l'examen préalable d'une commission de quinze membres, présidée par le président de l'Assemblée, qui donnera son avis sur chaque demande ; le président, en soumettant les demandes, fera connaître l'avis de la commission sur chacune d'entre elles ; et enfin, tous les congés actuellement existants et dont la durée n'est pas déterminée, cesseront de plein droit dix jours après l'adoption de la présente résolution.

Le citoyen Crémieux a combattu avec beaucoup de justesse les conclusions de la commission ; il a fait observer que cet examen minutieux des motifs apportés à l'appui des demandes était puérile et dégradant pour la qualité de représentant du Peuple, et que le seul juge en pareil cas devrait être la conscience du pétitionnaire. En effet, nous ne concevons pas qu'un représentant puisse forcément rendre des services à son pays, et que le blâme infligé dans le *Moniteur* aux retardataires, proposé par le général Lamoricière, soit un plus puissant stimulant que ne le sont le sentiment de sa propre dignité et celui du devoir envers la patrie.

M. Rateau, qui tenait tant à la dissolution de l'Assemblée et à ce que le budget ne fût pas voté, se réjouira bien en voyant que ses collègues, au lieu d'employer le peu de temps qui leur reste à achever leur tâche, viendront successivement à la tribune pour y débattre l'importance des motifs à l'appui des demandes de congé.

L'Assemblée, après avoir adopté les conclusions du rapport de M. Emile Leroux, a repris la discussion du budget des finances. Le service des malles-postes de Lyon à Marseille, de Lyon à Bordeaux, de Bordeaux à Nantes a été supprimé, et le débat sur le budget des finances terminé.

Comités et Commissions.

La commission de comptabilité de l'Assemblée, réunie sous la présidence de M. Mortimer-Ternaux, a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de M. Etienne sur le budget des dépenses de l'Assemblée pour 1849.

—

Plusieurs sous-commissions se sont occupées de résoudre les questions qui se rapportent à la rédaction du catalogue de la Bibliothèque, et à la réimpression du *Moniteur universel* dans le format in 4°.

—

La commission nommée par les bureaux pour examiner la question du cumul des commandements remis aux mains du général Changarnier, s'en réunie encore aujourd'hui. Certes, si elle comptait sur la présence en son sein de quelqu'une de leurs excellences, ce n'était plus du moins sur celle de M. Faucher. Elle l'a vu pourtant arriver, et venir, a-t-il dit, se mettre à sa disposition.

Plusieurs membres ont tour à tour provoqué de la part de M. le ministre l'exposition d'un motif au moins plausible de sa demande. Leurs efforts ont complètement échoué contre cette éloquence systématiquement nébuleuse dans les lieux communs de laquelle MM. O. Barrot et Faucher promènent si solennellement et si persévéramment leurs auditoires.

Dire que M. Faucher a successivement évoqué, après le formidable complot du 29 janvier, les fantômes de la République rouge organisant à la surface du pays ses bataillons d'émeutiers, du socialisme, cramponné aux vieux fondements du monde social, et les soumettant à une action corrosive, fatalement subversive, etc., etc., etc. ; ce serait vouloir apprendre à nos lecteurs ce qu'ils ont pressenti déjà sur le nom seul de l'orateur. Mais ce qui n'est pas autant dans les habitudes de M. le ministre de l'intérieur, c'est qu'il a appelé la loi à son secours, la loi, entendons-nous, portée sous le beau temps de la monarchie.

En dépit des exemples qu'il a exhumés, et dont le moins excentrique n'a pas été celui du général Lobeau, auquel le juste-milieu a dû son plus pittoresque emblème, M. Faucher a laissé la commission aussi convaincue qu'avant que la réunion des commandements de la garde nationale et de l'armée dans la main du général Changarnier est une illégalité exorbitante et dangereuse pour nos libertés.

La commission se réunira demain pour choisir son rapporteur.

—

M. Lecler (Félix) vient de déposer, au nom du comité des finances, son rapport sur le projet de loi tendant à ouvrir sur les exercices 1848 et 1849 un crédit extraordinaire de 132,979 fr. pour indemnité aux inspecteurs des forêts mis en disponibilité.

Par suite du décret du 12 décembre dernier, un assez grand nombre d'agents forestiers ont été réformés et se trouvent aujourd'hui sans emploi. Si M. le ministre des finances propose de lui ouvrir ce crédit extaaordinaire de 132,979 fr. c'est pour former un fonds de *non-activité* au moyen duquel il pourrait donner aux agents réformés la moitié du traitement dont ils jouissaient.

Le comité pense, comme M. le ministre, qu'il serait d'autant plus injuste de ne pas prendre en considération des services rendus au pays, que les fonctionnaires dont il s'agit ont consacré leur vie à des études spéciales, et se trouvent arrêtés inopinément au milieu d'une carrière exigeant une aptitude toute particulière.

Cette décision du comité est conforme à une ordonnance du 2 octobre 1822, rendue en pareille circonstance, et au décret du 4 mai 1848, émané du gouvernement provisoire.

Cependant, tout en adoptant ainsi le principe de l'indemnité, le comité repousse la proposition du ministre en tant qu'elle a pour autres buts de grever le budget de *pensions* nouvelles et de créer dans l'administration des forêts un *cadre de non-activité*.

Le rapport, en conséquence, conclut à l'approbation du projet de loi, réduit à 114,833 fr. le crédit demandé ; fixe les indemnités : à 1,800 fr. pour les inspecteurs qui jouissent d'un traitement de 4,000 fr. et au-dessus ; à 1,600 fr. pour les inspeeteurs qui recevaient un traitement de 3,500 fr. ; enfin, à 1,400 fr. pour les agents forestiers de l'ancienne liste civile, entrés dans l'administration des forêts, quels que soient aujourd'hui leur grade et leur traitement.

Le rapport se termine en déclarant que, à mesure que les fonctionnaires indemnisés rentreront en activité, le crédit diminuera proportionnellement.

On nous assure que M. Drouin de Lhuis, ministre des affaires étrangères, a reçu de lord Normanby, ambassadeur anglais près de la République française, une note par laquelle le gouvernement britannique déclare qu'il ne souffrira pas, soit de la part de la France, soit de la part de l'Autriche, que, par une occupation, même temporaire, d'un point du territoire italien, l'une ou l'autre de ces puissances ait la prétention d'exercer une violence à l'égard du Peuple romain. Si on passait outre, ajoute la note, le gouvernement anglais considérerait cet acte comme une déclaration de guerre.

La *Presse* en annonçant la contre-révolution de Florence, prétend qu'à Livourne les autorités ont été aussi renversées, ce que nos nouvelles, qui vont jusqu'au 13, contredisent formellement. Pendant qu'elle est en veine de contre-révolution, la *Presse* reconduit le pape à Rome, et met Mazzini en fuite.

A notre tour, nous sommes peu étonnés qu'un journal qui s'est montré si hostile à l'Italie prenne ses désirs pour des réalités et entasse tant de catastrophes.

Mais qu'elle insulte aux patriotes de Livourne, qu'elle insulte à Mazzini, alors que le malheur les aurait frappés, nous nous demanderons de quel nom serait flétrie une pareille conduite chez tous les Peuples de la terre.

Le *Journal des Débats* emprunte à la *Revue de la Province d'Oran* les lignes suivantes auxquelles il a l'air de donner une complète approbation :

Il s'est répandu dans le pays, une nouvelle qui a produit une espèce d'agitation, c'est celle de la permission donnée à Abd-el-Kader, par le gouvernement français, de se rendre à la Mecque. Tous les Arabes influens dont la cause est liée à la nôtre ne mettent pas en doute que si cet acte de clémence intempestif avait lieu, ce ne fût le signal d'une prochaine agitation dans le pays.

On doit d'ailleurs remarquer que ce bruit est répandu précisément au moment où nous savons que la question de la mise en liberté d'Abd-el-Kader est agitée à Paris. Que le gouvernement se souvienne, avant de prendre une détermination à ce sujet, qu'Abd-el-Kader n'a point assez respecté le droit des gens, lorsqu'il a fait lâchement assassiner plus de trois cents de nos soldats qui, eux aussi, avaient reçu sa parole ; qu'il sache également que nous voulons nous réserver toute latitude pour juger, lorsque nous le pourrons sans danger, sa mise en liberté.]

Et quand même Abd-el-Kader serait un traître, est-ce une raison pour la France de l'imiter dans sa trahison ? La question de la mise en liberté ou de la détention d'Abd-el-Kader est une des complications de la situation actuelle, c'est encore une des suites de l'imprévoyance et de la mauvaise foi du dernier gouvernement, mais entre l'intérêt et l'honneur la France n'a jamais hésité. Si donc on eût agi avec l'Arabe en suivant les traditions du vieil honneur français, nous sommes sûrs qu'on eût trouvé dans le cœur de l'ex-émir des sentiments qui y eussent parfaitement répondu, et tels qu'ils ont toujours existé pendant le moyen-âge dans les rapports entre les Arabes et les chrétiens.

La France doit donc ne prendre conseil que de l'honneur, cette conduite ne sera jamais blâmée par ses enfants.

Les journaux italiens et français publient des articles justificatifs de la conduite du général Chrzanowski. Voici, suivant lui, les causes auxquelles on doit attribuer les revers de la dernière campagne : 1° L'organisation de l'armée d'après un système de service de courte durée, pareil à celui de la landwehr prussienne, système bon pour mettre en avant des masses imposantes, mais non pour leur communiquer l'élan et l'enthousiasme ; 2° les menées des partis extrêmes qui se sont fait sentir dans tous les corps ; 3° la conduite inconcevable du général Romarino, etc.

C'est un douloureux devoir pour nous que de répondre au général signataire de l'armistice piémontais. Nous lui ferons observer : 1° Que dans la guerre de Pologne de 1831, il avait persécuté le corps d'insurgés du colonel Rozycki, en l'accusant d'avoir trop d'élan et d'enthousiasme ; 2° qu'il avait fait désarmer les bourgeois de Varsovie, soupçonnés de vouloir défendre la ville avec trop d'enthousiasme ; 3° qu'il a eu tort d'employer le général Romarino, trop bien connu de lui en Pologne. On sait que ce dernier a fait entrer en Autriche et désarmer un corps polonais de 20,000 hommes.

Revue de la Presse française.

Le *Peuple* publie aujourd'hui les six propositions auxquelles doit adhérer tout citoyen dont la candidature est posée devant le comité *démocratique socialiste* du département de la Seine.

Ces six propositions proclament :

1° La prééminence de la République sur le droit des majorités ;

2° Le droit de résistance en présence de toute violation de la Constitution ;

3° La solidarité des Peuples ;

4° Le droit au travail et l'abolition de la tyrannie du capital ;

5° L'éducation gratuite, commune, égalitaire et obligatoire ;

6° La justice, l'utilité du rappel du milliard des émigrés.

La *Démocratie pacifique* publie ce matin un *appel à la presse* par lequel les organes de la publicité démocratique parisienne s'adressent à tous les amis de la République pour venir au secours de la presse menacée. Ce manifeste est également reproduit par la *Réforme*, la *République*, la *Révolution démocratique et sociale, etc.*

Le *National* engage une polémique avec la *Patrie*, qui prétend que la France veut intervenir à Rome *pour y faire consacrer le droit des majorités* ; le *National* prouve que ce droit y a été non seulement consacré, mais encore exercé dans toute son étendue, que la République est légitime à Rome comme en France, et que le pape n'est rien autre chose qu'un souverain dépossédé comme Charles X et Louis XVIII.

A propos du rapport de la commission qui propose la réduction du cautionnement à 12,000 fr. et qui réclame la suppression complète pour les journaux, placards et affiches qui seront publiés quarante-cinq jours avant les élections, la *Révolution démocratique et sociale* fait les réflexions suivantes :

Il y a, dans ces tempéraments, dans ces moyens termes, dans ces biais, quelque chose d'aussi fâcheux que dans la violation même des principes. L'abus mitigé, par cela qu'il est moins énorme, cesse d'être l'objet de critiques ardentes et bientôt il paraît consacré par une espèce d'assentiment tacite et général. La commission aurait donc dû conclure à la suppression pure et simple des cautionnements ; son rapport fût alors resté comme une protestation ; et, quant à la liberté de la presse, il n'en eût été ni plus ni moins, car la majorité de l'Assemblée nationale, acquise au système de réaction dont M. Bonaparte est la personnification glorieuse, ne relâchera pas plus les chaînes du journalisme qu'elle ne les brisera.

Le *Temps*, après avoir rappelé en peu de mots ce qu'étaient les gouvernements qu'on veut rétablir en Italie, réfute victorieusement les arguments dont on cherche à colorer l'intervention, et la juge définitivement en ces termes :

Non, vous n'agissez pas contre l'Auriche : vous agissez pour elle. Elle n'oserait pas marcher seule contre Rome, crainte de soulever l'opinion ; elle sera plus à l'aise en y entrant avec vous. Vous êtes conjurés ensemble pour tuer la révolution en Italie. Voilà toute la question entre vous et l'Autriche.

Le *Constitutionnel* s'étonne beaucoup que dans les réunions électorales préparatoires on ose prêter le serment de résistance à toute violation de la Constitution. Pour empêcher ce qu'il appelle *une provocation hypothétique à la guerre civile*, le *Constitutionnel* voudrait soumettre les réunions électorales à une surveillance encore plus étroite et plus rigoureuse que les clubs ; autrement dit-il, les bases les plus saintes de la société n'y résisteront pas ; les propositions les plus folles, les plus coupables seront produites, et qui sait si ces provocations, sûres de l'impunité

dans la salle des séances, ne seront pas suivies d'effets au dehors?

La *Presse* répond à la *Liberté*, qui lui reproche l'éclectisme en matière gouvernementale; que cet éclectisme n'est que le reflet du nuage qui obscurcit la situation. La *Presse* se range du parti *de la discussion*, parce que, dit-elle, le moyen d'arriver, c'est de marcher, et que la discussion est à la solution ce que le chemin est au but:

A force de discuter, il faut espérer qu'une étincelle jaillira du choc des opinions, et qu'on saura clairement enfin ce que veut la France.

Aujourd'hui, qui pourrait le dire?

Le *Politique* apprécie d'une manière assez juste le rôle que joue maintenant le comité de la rue de Poitiers, qui, dit-il, n'aime aucune espèce de république, et ne s'en défend pas le moins du monde. Or, le *Politique* reconnaît qu'il y a, dans la plus grande partie de la classe moyenne, une sympathie très sincère pour la nouvelle forme de notre gouvernement. C'est pourquoi, ajoute-t-il:

Cette faute commence à peser d'un certain poids dans la balance électorale, et nous sommes assurés que les réunions préparatoires de la province, dont les meneurs se sont mis en rapport avec le comité de la rue de Poitiers, éprouvent déjà de graves obstacles de ce côté. Des électeurs en grand nombre s'isolent et cherchent autour d'eux un drapeau sur lequel le mot République soit inscrit. Ils veulent bien repousser les candidats socialistes et montagnards, ils veulent bien être modérés, mais ils veulent aussi être républicains, et il leur paraît trop évidemment que le comité central ne l'est pas du tout.

L'intervention en faveur du pape excite dans la presse départementale la même indignation que parmi les organes du parti démocratique parisien. Voici comment s'exprime, à ce sujet, le *Progrès du Pas-de-Calais*:

Quand on a forcé la République à demeurer spectatrice passive de la chute des Peuples, levés, à son exemple, au cri de liberté, lui demander ensuite et son argent et ses armes, pour assister à la restauration des princes, ce n'est pas là la mission à laquelle, il y a un an, elle pouvait jamais se croire destinée.

Le *Républicain de l'Allier* frémit pour l'Italie de voir le ministère Faucher-Falloux s'engager à la doter de la vraie liberté.

Le *Progressif Cauchois* ne ménage pas davantage l'odieuse politique de M. Odilou Barrot.

Le sort en est jeté, dit-il, nous intervenons eu Italie non pour y soutenir les républiques nées de la nôtre; mais pour rendre au Saint-Père le trône temporel des Césars. A l'heure qu'il est, nos troupes sont sans doute à Civita-Vecchia ou d'un autre côté arrive Pie IX, que les fourgons français ont pour mission de conduire triomphant au Quirinal.

— Le *Probrès de l'Aube*, en présence de la candidature de M. Guizot, se demande tristement: *Ou allons-nous?* Il rappelle comment les hommes du passé usent de la part qu'on leur laisse prendre aux affaires, et il apprécie de la manière suivante le manifeste de M. Guizot:

Dans son manifeste, dont nous recommandons la lecture à nos abonnés, qu'il ne peut manquer d'édifier, M. Guizot avoue avec une feinte modestie, « qu'il n'a pas toujours fait ce qu'il devait, que quelque fois il a fait ce qu'il ne devait pas faire, et cette petite concession le conduit naturellement à faire l'éloge de sa personne et de sa politique, *essentiellement bonne, bonne pour la liberté comme pour l'ordre, pour le progrès comme pour la sécurité*... etc. Sa *conviction et son honneur*, — l'honneur de M. Guizot! — *lui commandent de rester fidèle à cette politique, victorieuse ou vaincue.* » Encore une fois, où allons-nous?

ITALIE.

Piémont, 16 *avril*.— Suivant une lettre qui vient de nous parvenir (16 avril) de Marseille, de la part d'un des acteurs principaux dans les derniers événements de Gênes (M. Urbino), il faudrait attribuer l'insuffisance des moyens qui étaient employés pour repousser la réaction piémontaise aux intrigues de MM. Erede et Sega: ils se sont emparés du général Avezzana, homme courageux jusqu'à la témérité, mais facile à influencer. Le général agissait d'après leurs inspirations et ils repoussaient tous les hommes énergiques. D'après la même correspondance, ce serait le général Fauti qui aurait empêché la division lombarde, forte de 8,000 hommes, d'accourir au secours de la ville, malgré les plus vives instances des Génois. Ce n'est donc ni faute de temps, ni de ressources que ce secours indispensable pour le salut de Gênes ne lui serait pas arrivé.

A la suite de l'agitation qui s'est manifestée en Savoie, les conseils municipaux d'Alba, d'Aoste, de Pignerol et de Tortone sont dissous, et les maires de ces quatre villes destitués.

Toscane. — FLORENCE, 9 *avril*. — Les troupes se concentrent sous les ordres du général d'Apice. Le bataillon universitaire est parti pour la frontière. La probabilité d'une invasion anime les esprits et multiplie les forces.

LIVOURNE, 9 *avril*. — Le dictateur Guerrazzi est venu dans notre ville, et il a stimulé par ses nobles paroles l'ardeur des habitants pour défendre la patrie.

11 *avril*. — D'après l'*Alba*, une collision survenue à neuf heures du soir entre des individus du peuple et des volontaires de Livourne, a occasionné la mort de quelques personnes. La tranquillité a été bientôt rétablie. Toute la ville est profondément affligée de cet événement, qui d'ailleurs semblait ne pas tirer à conséquence.

Le 12, un certain nombre d'individus parcouraient la ville dès le matin en criant: Vive Léopold! Une certaine agitation s'est manifestée dans les quartiers les plus populeux. La municipalité a nommé immédiatement une commission de gouvernement, composée des citoyens Capponi, Ricaroli, Serristori, Torrigiani et Capoquadri, pour parer aux éventualités. Elle a adressé en même temps une proclamation à la garde nationale, dans laquelle, rendant justice aux bons sentiments qui l'animent, elle l'exhorte à persévérer.

— Nous lisons dans le journal *Il Nationale*:

Deux heures après-midi. — Au moment où nous mettons sous presse, on publie la proclamation suivante:

L'Assemblée constituante Toscane se déclare en permanence. Elle prendra, d'accord avec le général de la garde nationale et la municipalité, toutes les mesures nécessaires pour le salut de la patrie.

12 avril. GADDEI, président.

Une certaine agitation se manifeste aux portes de l'Assemblée. Le reste de la ville est tranquille.

LIVOURNE, 13 *avril*. — Courage et résignation. Tout est fini en Toscane.

Hier, à la suite d'une collision entre les patriotes de Livourne et la garde nationale de Florence, le gouvernement est tombé et le corps municipal a pris les rênes de la chose publique, au nom et dans l'intérêt du *prince* en s'adjoignant cinq autres citoyens en guise de gouvernement provisoire. Ce sont les citoyens Capponi, Ricasoli, Capoquadri, Serristori et le cinquième dont j'ignore le nom.

Ici à Livourne on n'a encore publié aucune proclamation aucun ordre, le peuple attend. Les volontaires, artillerie et tirailleurs sont sous les armes, et personne ne sait s'ils céderont ou s'il y aura conflit.

On dit que Guerrazzi est dans le vieux palais; on ne sait si c'est comme otage ou seulement pour se soustraire à la vengeance des réacteurs. Nous sommes ici dans une anxiété terrible. Toute communication, tant par le chemin de fer que par la ligne télégraphique, est interrompue.

Avant-hier on a tiré un coup de pistolet sur Guerrazzi, qui, par bonheur, n'a pas été atteint. Mais notre grand citoyen reçut une pierre dans la poitrine qui le blessa légèrement. On ne sait où sont les ministres, à l'exception d'Adami, qui est arrivé à Livourne nier au soir,

Quelques volontaires sont allés à Stagno élever des barricades contre une attaque probable. On craint qu'il n'y ait une collision terrible avant ce soir.

A Gênes état de siége, occupation militaire par 20,000 Piémontais, et toute la suite du régime royal. On a fusillé quelques soldats qui avaient fraternisé avec le Peuple, et qui ne sont pas parvenus à se sauver comme leurs camarades sur des bâtiments étrangers.

De Sicile, bonnes nouvelles! Environ 7,000 soldats du Bourbon qui occupaient Catane ont été presque entièrement exterminés par le Peuple de la ville et des alentours, révolté pour les crimes de toutes sortes que commettent les sbires royalistes. Nous n'avons pas de nouvelles importantes de Rome.

L'Italie est dans un moment de crise terrible. Il faut de la prudence et du sang-froid. Malgré la défection de la France, nous finirons par vaincre comme ont vaincu tous les peuples qui se sont battus pour la justice et pour le droit. *(Correspondance.)*

PISE, 11 *avril*. — Le mouvement de troupes continue vers les frontières. La défaite piémontaise n'a nullement abattu l'esprit public. On organise une commission de bienfaisance de la province Pisane au profit des familles qui ont fourni des volontaires.

Parme, 8 *avril*. — Diverses ordonnances ont été affichées ce matin par ordre du baron d'Aspre.

Par la première, toutes les lois et tous les actes émanés des gouvernements révolutionnaires qui ont précédé sont annulés et les choses rétablies comme elles étaient auparavant;

La seconde établit un junte provisoire centrale;

La troisième dissout la garde nationale et le bataillon d'*Espérance*;

La quatrième, enfin, suspend les écoles supérieures de Plaisance et de Parme. *(Saggiatore.)*

République Romaine. — ROME, 9 *avril*. — Par un décret des Triumvirs, l'état-major de la garde nationale a été dissous. Par un autre décret, une commission composée de cinq personnes, parmi lesquelles figurent l'ingénieur Pasquali et l'architecte Bonelli, doit s'occuper de disposer les bâtiments du Saint-Office à l'habitation des pauvres familles.

La fête de Pâques a été célébrée avec une grande solennité. Le Vatican, ce monument de la gloire italienne, ce grand temple de la chrétienté a été splendidement déeoré; la représentation nationale, toutes les troupes présentes à Rome, toutes les autorités et une foule innombrable de citoyens ont pris part à cette solennité, et les phrases suivantes, qui circulaient parmi le peuple, sont la meilleure expression de ses sentiments: *Si le Vicaire manque, le Christ ne nous manquera jamais. Le Christ n excommunie pas, il ne veut pas des hommes esclaves.* *(Il Positivo.)*

— La plupart des couvents servent à loger des militaires; en dehors de cette mesure commandée par la nécessité des religieux et les objets du culte n'ont jamais cessé d'être respectés. Le couvent de la Minerve est maintenant occupé par les carabiniers. Les appartements du vicariat et la custode des reliques ont été destinés au ministère des finances.

ILLYRIE.

TRIESTE, 10 *avril*. — La flotte sarde a quitté Venise hier forte de 13 voiles: ells se trouve aujourd'hui à Pirano. Elle y a été saluée à son arrivée par les salves des vaisseaux Autrichiens et elle doit quitter immédiatement l'Adriatique, tandis que la flotte autrichienne a déjà fait voile pour bloquer Venise.

Les journaux de Venise ne contiennent aucun fait important.

Point de nouvelles de la Sicile: nous n'avons pas reçu les journaux de Naples.

SUISSE.

ZURICH. — M. Schinz, procureur général, en publiant un mémoire sur l'émigration, donne des détails sur la position financière des individus dans ce canton.

Avec une population de 231,674 âmes, il n'y a que 42,841 personnes qui possèdent plus ou moins quelque chose, et parmi ces dernières, 12,770 qui ont moins de 500 fr.; 8,088 qui ont moins de 1000, en sorte qu'il n'y a que 18 1/2 pour 100 de la population totale qui possèdent quelque chose et un tiers de ce chiffre dont la fortune est si petite (500) fr.) qu'il ne vaut pas la peine d'en parler.

M. Schinz considère l'émigration comme une nécessité. *(Helvétie.)*

VALAIS. — Les derniers soldats arrivés du service du saint siége annoncent avoir rencontré 40,000 Autrichiens se dirigeant sur Bologne, d'où ils disent qu'ils seront conduits jusqu'à Rome. *(Courrier du Valais.)*

GLARIS. — L'anniversaire de la bataille de Næfels a été célébré avec un véritable enthousiasme par la population libérale du canton. On sait que cette bataille eut lieu contre les Autrichiens en avril 1388, et que le Radetzki d'alors fut complètement défait par les Suisses.

POLOGNE.

DES FRONTIÈRES, 5 *avril*. — Plusieurs régiments de la garde russe sont entrés dernièrement dans le royaume de Pologne; mais, au lieu de les faire aller à Varsovie, on leur a fait tenir garnison dans les bourgs et dans les villages du gouvernement de Podlachie. On dit à Varsovie que des scènes d'insubordination se sont passées dans le corps du général Luders, en Valachie. Le corps de ce général n'est pas si considérable qu'on le disait; il ne compte que 22,800 hommes.

Kobylitza, le chef révolutionnaire des paysans de la Bukowine, et ex-député à la diète de Kremsier, a reparu dans les Carpathes, où il excite les paysans hutzules à la conquête d'une liberté complète. il leur promet le secours des Hongrois. Les autorités autrichiennes de la Bukowine sont très embarrassées, n'ayant pas à leur disposition assez de troupes pour comprimer ce mouvement populaire, et elles lancent, en attendant, des ordres qui enjoignent aux communes d'arrêter ce dangereux rebelle.

HONGRIE.

Les Hongrois n'ont pas insisté sur la prise de Pesth, et après avoir laissé des avant-postes devant cette ville, ils se sont dirigés vers Waitzen, qui est la clef de la route de Komorn, et l'ont pris. Jellachich se trouverait avec son corps sur la rive droite du Danube, près de Saint-André, et Gorgey ne serait plus qu'à quelques lieues de Vienne. *(Gazette de Cologne.)*

— Les bruits les plus contradictoires circulent à Vienne même sur les combats qui ont eu lieu pendant les journées des 5, 6, 7 et 8 avril. Les uns disent que l'armée impériale a remporté une victoire, tandis qu'en même temps d'autres assurent que les Hongrois sont entrés à Pesth. *(Le Lloyd.)*

— Le général hongrois Gorgey serait entré, d'après la *Presse* de Vienne, dans le comitat de Zips, situé sur les frontières de la Gallicie. Il paraît que le comitat de Solt, aux environs de Pesth, se serait de nouveau insurgé.

— D'après la *Gazette de Bucharest*, le général autrichien Puchner serait parvenu à opérer sa jonction avec les Russes et les deux corps s'apprêteraient à attaquer Hermanstadt.

PESTH, 9 *avril*. — Les combats des jours passés n'ont pas beaucoup de pareils dans l'histoire. Ils ont commencé près de Godello et Szolnok et ont duré depuis le 4 jusqu'à hier, c'est-à-dire jusqu'à la retraite des troupes impériales à Pesth. Cette ville ne paraît pas être le but des manœuvres des Hongrois. Ils veulent, à ce qu'il paraît, secourir les assiégés de Komorn. *(Gazette de Breslau.)*

— La *Gazette d'Augsbourg* mande de Vienne à la date du 12 avril: Le prince de Windischgraetz est parti pour rejoindre l'aile gauche du côté de Waitzen où il dirigera les opérations en personne contre le général Gorgey, tandis que Schlick est occupé au centre par le général Dembinski. Les hussards se battent avec une intrépidité qui rend le succès de l'armée impériale impossible, à moins de secours considérables. Ces Hongrois, ce ne sont pas des Piémontais. Radetzki même, avec toute son armée, aurait ici beaucoup à faire.

Il faut à l'Autriche 100 mille hommes pour repousser la cavalerie hongroise au-delà de la Theiss. Mais ces secours viendront-ils à temps? Les avant postes du corps du général Hammerstein sont, il est vrai, entrés en Hongrie et le général Benedeck, qui commande une des brigades de ce corps du général Haynau reste devant Venise et ne viendra pas en Hongrie. Le même journal annonce qu'un courrier de Temeswar a apporté la nouvelle officielle que les Russes sont entrés en Transylvanie du côté de Klausenbourg et de Hermanstadt. Le ministère n'a pas pu éviter cette intervention. Mais il ne veut pas que les Russes franchissent les frontières de la Hongrie proprement dite. Le jeune empereur s'est prononcé formellement à cet égard.

DANEMARCK.

COPENHAGUE, 10 *avril*. — Le ministre de la guerre annonce que tous les rois, tous les princes et tous les Etats de l'Allemagne, s'étant coalisés contre le Danemarck seul, une lutte si inégale n'aboutirait qu'à faire verser des flots de sang. L'armée se tiendra donc dans ses retranchements sur la défensive, et toutes les forces maritimes dont le gouvernement danois peut disposer, seront employées à resserrer encore davange le blocus de tous les ports allemands. C'est aussi le conseil que le général Fabvier a donné en quittant Copenhague. Trois marchands de Brême, quatre de Hambourg avec de riches chargements, et huit des ports du Mecklembourg, sans parler des ports des Deux-Duchés, ont déjà été capturés par les croiseurs danois.

— Tous les ministres allemands ont quitté Copenhague, excepté celui d'Autriche. *(Gazette de Hambourg.)*

— ULDERUP, 13 *avril*. — Les Saxons et les Bavarois de l'armée allemande ont pris aujourd'hui d'assaut les retranchements de Düppel. *(Bærsenhalle.)*

PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.

BUKAREST, le 31 *avril*. — Avant-hier, les sous-officiers du régiment russe de Modlin ont donné un banquet aux sous-officiers de la garnison turque. Quatre cents Turcs étaient assis à quatre grandes tables, et les sous-officiers russes, placés entre eux, faisaient les honneurs de la fête. Les généraux des deux armées, les commissaires impéraux, les consuls étrangers, le Kaïmakan Kantamuzène, et les notabilités de la ville, se trouvaient dans les galeries comme spectateurs. Un sous-officiers russe porta le premier toast en langue turque à la santé du sultan, et un sous-officiers turc but à la santé de Nicolas en langue russe. Demain, le régiment des hussards russes donnera une fête à la cavalerie turque. *(Gazette de Vienne.)*

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 18 *avril*. — Les consolidés ont ouvert à 91 7/8 pour compte et au comptant. Malgré les nouvelles de l'Italie considérées comme peu favorables, les cours ont repris et les consolidés ont fermé à 92 1/4 pour compte.

Dans la Chambre des communes M. Sadleir a donné quelques détails intéressants sur l'état des propriétés en Irlande et sur les facilités qu'on pourrait accorder pour rendre les propriétés plus mobilisables. — Le procureur général lui a répondu que le gouvernement avait l'intention de proposer des mesures dans ce sens.

M. O'Connel adressait un discours à la chambre, quand on proposa de constater le nombre des membres présents. La chambre, n'étant pas en nombre, s'est ajournée.

Hier, mercredi, la chambre des communes s'est assemblée comme de coutume à midi, et après s'être occupée du bill sur les routes publiques, qui a été finalement retiré, a passé à la discussion du bill sur le serment des dissidents, qni a été voté à la majorité de 70 voix contre 46. Après ce vote, la chambre s'est ajournée.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 19 *avril*. — Les travaux de la chambre des représentants viennent de recommencer au jour fixé. L'assemblée, dès le premier jour, était en nombre. Elle devait commencer ses travaux par la discussion du projet ayant pour but de modifier la loi sur les sucres; mais un amendement du ministre des finances a motivé l'ajournement de la discussion, qui, d'ailleurs, ne pourra qu'y gagner, en ce que le nouveau système du gouvernement sera mieux étudié et apprécié. Le sénat s'est réuni hier. Il a ouvert et fermé la discussion générale sur le budget des travaux publics et sur le projet de loi relatif à la compétence en matière criminelle. Il a en outre adopté un projet de loi sur la composition des cours d'assises.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN GRÉVY.

Séance du 19 avril.

L'Assemblée adopte d'abord un projet de loi autorisant le département de la Gironde à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de citoyen Malbois relative à la réglementation des congés.

L'urgence est déclarée et la discussion s'engage au fond.

LE CIT. MALBOIS demande que désormais les congés ne soient accordés que sur des motifs graves; qu'une délibération spéciale précède chaque congé, et que les noms des représentants qui s'absentent sans congé soient inscrits au *Moniteur*.

LE CIT. E. LEROUX, rapporteur, dit que la commission n'a pas cru devoir adopter les conclusions de l'auteur de la proposition. Elle pense cependant qu'il y a quelque chose à faire, et elle propose la nomination d'une commission spéciale chargée d'examiner les demandes de congés.

LE CIT. MALBOIS accepte cette modification.

LE CIT. BARAGUAY-D'HILLIERS la combat.

LE CIT. BAUNE voudrait que la loi portât une sanction.

LE CIT. ÉMILE LEROUX pense que la sanction est inutile.

LE CIT. LAMORICIÈRE. Cent trente-trois représentants sont absents régulièrement, il devrait donc se trouver à Paris 767 représentants. Admettons que cent représentants se trouvent empêchés chaque jour pour des causes diverses, l'Assemblée devrait, au minimum, se composer de 667 votants, et cependant c'est à grande peine si, dans ces dernières séances, on a pu en réunir 600 à 606. Il y a donc beaucoup d'absents sans cause sérieuse.

Cet état de choses doit cesser, dans l'intérêt de la dignité de l'Assemblée. C'est pour cela que je conjure l'Assemblée de compléter sa décision par une pénalité morale (Approbation), l'insertion au *Moniteur* des noms de ceux dont l'absence aurait été constatée deux ou trois jours de suite. C'est par la fermeté de son attitude jusqu'aux derniers moments, que l'Assemblée se recommandera surtout à la postérité. (Très bien! très bien!)

LES CIT. HENRI DIDIER et P. LEROUX échangent encore quelques observations.

LE CIT. RONJAT insiste pour que l'Assemblée ne soit pas prorogée de fait avant le vote du budget des recettes et la fête du 4 mai, qui doit célébrer l'anniversaire de la réunion de l'Assemblée.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Si l'Assemblée croit qu'il est du devoir de ses membres de se rendre auprès de leurs commettants, qu'elle se proroge; dans le cas contraire qu'elle exige la présence de tous les représentans dans cette enceinte.

LE CIT. P. LEROUX dit que la proposition d'une prorogation a été agitée dans la commission et repoussée.

LE CIT. BAUNE. Il ne faut pas se dissimuler que les ennemis de la révolution espèrent que l'Assemblée prochaine leur donnera la majorité. Dans de telles circonstances, une prorogation me semblerait souverainement impolitique. Il est nécessaire que par son testament l'Assemblée adopte un budget qui allège les charges du pays.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Les demandes de congés seront soumises à l'examen préalable d'une commission de quinze membres, qui donnera son avis sur chaque demande. » — Adopté.

« Art 2. Cette commission sera nommée dans les bureaux et présidée par le président de l'Assemblée nationale. » — Adopté.

« Art. 3. En soumettant les demandes de congés à l'Assemblée nationale, le président fera connaître l'avis de la commission sur chaque demande. » — Adopté.

« Art. 4. Tous les congés actuellement existants, et dont la durée n'est pas déterminée, cesseront de plein droit dix jours après l'adoption de la présente résolution. »

LE CIT. CHARAMAULE combat la création d'une commission; il faut laisser à chacun sa responsabilité morale.

LE CIT. E. LEROUX défend le projet de la commission.

LE CIT. CRÉMIEUX le juge puérile et dégradant pour les membres de l'Assemblée.

LE CIT. LAMORICIÈRE demande que la proposition soit mise aux voix.

LE CIT. BARAGUAY D'HILLIERS la combat. Les représentants des départements voisins ou desservis par des chemins de fer sont dans de meilleures conditions que les autres. La présence constatée au moyen du vote ne signifie rien; car on peut toujours trouver un voisin complaisant.

LE CIT. LAMORICIÈRE insiste. Vous voulez, dites-vous, pouvoir plaider votre cause devant les électeurs; vous la plaiderez beaucoup mieux en restant à votre poste.

La proposition du citoyen Lamoricière est adoptée, ainsi que l'ensemble du projet de loi.

On revient au budget des finances.

LE CIT. CHARRAS propose une augmentation de 8,000 fr. pour la création d'une place d'inspecteur des tabacs.

LE CIT. DESJOBERT combat cette proposition. Il voudrait que l'on adoptât le système anglais, qui consiste à ne pas laisser cultiver le tabac sur le sol anglais, et à s'approvisionner complétement à l'étranger; mais, en attendant, il demande que l'administration actuelle soit maintenue.

LE CIT. CHARAMAULE se plaint que l'Assemblée ne soit pas en nombre.

Les représentants qui sont dans les couloirs regagnent leurs places.

Les citoyens de Luppé, Beaumont (Somme), Charras, Passy et Billault sont successivement entendus pour et contre l'amendement du citoyen Charras, qui n'est pas adopté.

Le chapitre 59 est adopté.

Sont adoptés sans discussion les chapitres 60. 61, 62, 63, 64, 65 et 66.

Chapitre 67. — Transport des dépêches par terre, par chemin de fer et par mer (matériel), 2,604,038 fr.

La commission propose une réduction de 1,064,049 fr. 25 c., dont 807,214 fr. 75 c. applicables aux paquebots, et 256,834 fr. 50 c. applicables aux malles:

1° De Lyon à Bordeaux;
2° De Lyon à Marseille;
3° De Lyon à Mulhausen;
4° De Bordeaux à Nantes.

LE CIT. WALDECK-ROUSSEAU combat cette réduction.

La rapidité des communications, dit l'orateur, est un élément indispensable pour le commerce et surtout pour le gouvernement. La rapidité, soit sur terre, soit sur mer, ne s'obtient que par le choix et l'entretien des moyens, c'est-à dire par de l'argent.

Si on paie bien les relayeurs, ils auront de bons chevaux et iront vite; si on a de bons paquebots, de bonnes machines, de bons matelots, les distances seront franchies rapidement et les communications seront multipliées. Dans le cas contraire, ce service tombe en langueur, le public s'éloigne d'une administration inintelligente et inerte et cherche à s'en affranchir complétement.

La discussion est un moment interrompue par M. le président, qui donne lecture de la lettre suivante:

« Monsieur le président,

» Nous remplissons un bien pénible devoir en vous annonçant la mort de notre collègue et ami M. Brunel, représentant du Finistère; il a succombé ce matin à la maladie dont il était atteint depuis quelques jours.

» Agréez, etc. LACROSSE, LEBRETON,

» Représentant du Finistère. »

Il est immédiatement procédé au tirage de la députation qui assistera aux obsèques de l'honorable M. Brunel.

La discussion est reprise.

LE CIT. GLOXIN combat la réduction, en ce qui concerne la malle de Lyon à Mulhausen; cette ligne est des plus importantes; elle est le lien entre la France et toute l'Allemagne.

LE CIT. CHARRAS repousse également la suppression de la malle de Bordeaux à Nantes.

LE CIT. GOUTTAI, rapporteur, déclare que toute la question est de se demander s'il y a un intérêt général à la conservation des malles-postes dont la commission demande la suppression. Il se prononce pour la négative. En premier lieu, et cette observation s'adresse à toutes les malles-postes, le commerce ne s'en sert pas pour le transport des marchandises. D'un autre côte, elles ne peuvent transporter qu'un nombre très restreint de voyageurs.

A l'égard de la malle de Bordeaux à Nantes, elle n'a qu'une très faible importance. Ces deux ports reçoivent les mêmes arrivages et il n'y a que peu d'échanges entre eux.

Nous ne proposons pas de supprimer la malle-poste de Lyon à Marseille, mais nous demandons à ce que la régie abandonne ce service et le donne à l'industrie privée. Actuellement, cette malle fait le trajet en vingt-quatre heures, et coûte 180,000 fr. par an; les voitures publiques le font en vingt cinq heures et se chargeront des dépêches pour une subvention de 20,000 fr. L'administration n'a pas hésité de proposer un retard d'une heure qui économisera 160,000 fr.

Le citoyen rapporteur présente des observations analogues pour les deux autres malles-postes.

Sont encore entendus sur la question, les citoyens Hubert-Delisle, Deslongrais, Passy, ministre des finances, Goudchaux et Gouttai.

La commission déclare ne pas insister sur la réduction en ce qui concerne la malle-poste de Lyon à Mulhouse, qui met le midi de la France en communication avec l'Allemagne et la Suisse.

L'amendement est voté par division.

L'Assemblée adopte d'abord la réduction de 806,204 fr. relative aux paquebots.

Celle relative aux malles-postes de Lyon à Bordeaux, et de Lyon à Marseille, est adoptée.

Après une épreuve douteuse, la réduction relative à la malle-poste de Bordeaux à Nantes est également adoptée.

Il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble du chapitre 67 ainsi modifié. En voici le résultat:

Nombre de votants,	604
Pour,	470
Contre,	134

L'Assemblée a adopté l'ensemble du chapitre 67.

Chapitre 68. — Dépenses diverses, 6,115,240 fr.

Ce chapitre est adopté avec une réduction de 36,300 fr. proposée par la commission.

Le chapitre 69, dont le crédit est de 33,860,840 fr., est adoptée avec une réduction de 3 millions, consentie par le ministre.

Les derniers chapitres sont adoptés sans discussion.

Il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble du budget spécial du ministère des finances.

En voici le résultat:

Nombae des votanst,	339
Majorité absolue,	280
Pour,	333
Contre,	6

L'Assemblée a adopté.

LE CIT. BRARD demande quand la commission à laquelle l'Assemblée a renvoyé l'examen de la question de la légalité des pensions accordées à certain nombre de préfets pourra donner communication de son travail:

LE CIT. MARCEL BARTHE. La sous commission chargée de cet examen a quarante-six dossiers à vérifier; elle s'en occupe avec un grand zèle, elle elle espère, dans huit jours au plus tard, pouvoir faire connaître le résultat de son travail. La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous recevons du ministère de l'instruction publique la note suivante :

« Un grand nombre de personnes s'adressent à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes pour obtenir des bourses dans les colléges et dans les lycées.

» Le ministre croit devoir rappeler aux termes d'un décret de l'Assemblée nationale, en date du 27 novembre 1848, les bourses, à partir du 1er janvier 1849, doivent être distribuées moitié sur présentation d'une commission spéciale, moitié au concours.

» Le règlement d'administration publique qui doit pourvoir à l'exécution de ce décret n'ayant pas encore été délibéré en conseil d'Etat, il ne saurait être statué sur les nombreuses demandes qui sont adressées au ministre et qui demeurent, jusqu'à nouvel ordre sans objet.

» Aussitôt que le conseil d'Etat aura prononcé, le ministre se hâtera de rendre ce réglement public.

— Nous recevons du comité socialiste des élections de la Seine la déclaration de principes qui suit, que nous publions à titre de renseignement.

« TOUT CITOYEN dont la candidature pour la représentation nationale est posée devant le comité DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE des élections du département de la Seine, DÉCLARE, A LA FACE DU PEUPLE, par le seul fait de sa candidature,

ADHÉRER sans restriction ni réserve d'aucune sorte aux cinq propositions suivantes :

1° La République est au dessus des droits des majorités.

2° Si la Constitution est violée, les représentants du peuple doivent donner l'exemple de la résistance.

3° Les peuples sont solidaires, comme les hommes. — L'emploi des forces de la France contre la liberté des peuples est un crime, une *violation de la Constitution*. — La France doit des secours aux nationalités qui combattent la tyrannie. Elle peut aujourd'hui les accorder immédiatement.

4° Le droit au travail est le premier de tous les droits; il est le droit de vivre. — La plus dure des tyrannies est celle du capital. — La représentation nationale peut et doit poursuivre l'abolition de cette tyrannie.

5° Dans une nation libre, l'éducation doit être pour tous, gratuite, commune, égalitaire et obligatoire.

6° Le rappel du milliard des émigrés est une mesure juste, utile, possible.

IL DÉCLARE, en outre, SOUSCRIRE sans restriction ni réserve d'aucune sorte les deux engagements suivants :

1° Il se désiste publiquement et d'avance entre les mains du Comité de toute candidature dans le département de la Seine, pour le cas où il ne serait pas inscrit au nombre des candidats proposés au peuple par le Comité.

2° Si le candidat est l'objet d'une double élection pour l'Assemblée nationale, il consent que son droit d'option soit exercé en son lieu et place par le comité. »

— La commission administrative du Musée de peinture et de sculpture de Bruxelles vient de faire l'acquisition d'un important tableau de Jean Van Eyck. Il a, dit-on, été payé la somme de quatorze mille francs. L'authenticité du tableau n'est pas contestable, mais l'importance du maître l'est beaucoup. Hubert peut et doit être considéré comme le véritable inventeur de la peinture à l'huile, et Hans Hemling est le grand maître de notre première école. Le tableau acquis est donc, avant tout, un intéressant document historique. (*Emancipation*.)

—M. Edmond Joinville, peintre français de passage, vient d'être enlevé aux arts en Belgique dans un âge peu avancé.

— La société des Bibliophiles belges, séant à Mons, vient d'éditer les *Albums et Œuvres poétiques de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas*; augmentées assez inutilement, nous devons le dire, d'une preface, d'un *postface* et d'errata par M. Emile Gachet.

— Le colonel de La Tour d'Auvergne, petit neveu de Turenne et parent de l'impératrice Joséphine de Beauharnais, qui vivait depuis longtemps dans la retraite du village d'Ivry (banlieue), vient de mourir à Paris.

— Un archéologue célèbre, M. Arthur Dinaux, de la société des antiquaires de France, vient de découvrir, dans la bibliothèque du château de Mairemont, un exemplaire des Mémoires de Comines, écrit en entier de la main de cet illustre historien et couvert de notes marginales de la main de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

Une édition de Comines, conforme à ce manuscrit et contenant divers passages importants et inédits, est sous presse chez Crapelet, à Paris.

— L'affaire du citoyen Lacolonge, ex-rédacteur en chef de l'*Organisation du Travail*, aura lieu la semaine prochaine devant le premier conseil de guerre; la défense sera présentée, dit-on, par Me Bac, représentant du Peuple.

Il est accusé d'avoir exercé les fonctions de maire du 8e arrondissement pendant l'insurrection de juin. Nous saurons à quoi nous en tenir sur l'affaire du commandant Tamboure et la mort de l'archevêque de Paris. Il est à désirer que cette affaire s'éclaircisse, afin que chaque parti assume sur sa tête la responsabilité de ces tristes événements.

— Les citoyens Colfavrus, rédacteur du *Père-Duchêne*, et Christian, rédacteur de la *République*, tous deux transportés, sont attendus aujourd'hui à la prison militaire de la rue Cherche-Midi, pour déposer dans l'affaire Charbonnier de la Guesnerie et Lafeuillade. On leur a refusé des voitures, et ils ont dû traverser toute la France escortés par la gendarmerie, enchaînés avec les voleurs; il y a plus d'un mois qu'ils sont en route.

—On a découvert dans un pré, sur le territoire d'Aarwangen, un squelette assez bien conservé dont on ne pouvait d'abord s'expliquer la présence en cet endroit. Des recherches faites avec soin ont prouvé que ce squelette est celui du nommé Sægisser, maître d'école à Aarwangen, qui était chef d'insurgés dans la guerre des paysans en 1653. Il était le compagnon d'armes d'Uli Fluckiger, de Berni-Herzog, et de Christ Blase. Il périt à Aarwangen par la main du bourreau. Comme l'aristocratie lui avait refusé un tombeau en terre sainte, ses parents l'inhumèrent dans une de leurs propriétés. Il est remarquable que les restes de ce martyr du droit et de la liberté aient été découverts en ce moment, pour témoigner de la barbarie d'une caste qui se prépare aujourd'hui même à tromper de nouveau et à trahir le Peuple.

— Mme Raspail vient d'arriver à Doullens, accompagnée de plusieurs membres de sa famille. On dit que cette dame y va fixer sa résidence pendant la détention de son mari.

— L'humanité et la science viennent encore de faire une perte irréparable : le docteur Lebreton, membre de l'Académie de médecine, et l'un des hommes de l'art les plus considérables et les plus considérés de Paris, a succombé cette nuit à un anévrisme qui l'a emporté subitement, au moment où il revenait, à deux heures du matin, de donner ses soins à un de ses clients.

VARIÉTÉS.

BULLETIN SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS. — REVUE DU 15 MARS AU 15 AVRIL.

Physiologie. — *Nouvelles expériences de* M. BERNARD DE VILLEFRANCHE.

Encore une nouvelle et très curieuse découverte à ajouter à la belle série d'expériences dont M. Bernard de Villefranche a déjà enrichi la science. M. Magendie a annoncé à l'Académie, à la suite de nombreuses expériences, qu'on modifie la constitution des urines, et qu'on y fait apparaître le sucre en blessant, avec un instrument piquant, une certaine partie du plancher du quatrième ventricule.

On pratique cette piqûre en pénétrant par l'orifice inférieur du ventricule; et bientôt après l'urine de l'animal (lapin), qui, avant cette opération, était trouble, alcaline et dépourvue de matière sucrée, devient abondante, claire, acide, et tient en dissolution une très grande quantité de sucre, analogue à celui du diabète. Il ne faut pas, en général, plus d'une heure et demie à deux heures pour opérer ce changement complet dans les caractères de l'urine. Le sang contient également beaucoup de sucre.

Les expériences ont été répétées, jusqu'à présent, sur seize lapins, et M. Bernard en les variant, a reconnu que le point du quatrième ventricule, qu'il fallait blesser pour opérer ce singulier phénomène de l'apparition du sucre dans le sang et l'urine, était très-limité et correspondait à un espace situé un peu au-dessus de l'origine des nerfs de la huitième paire.

Ces résultats, surprenants par leur nouveauté, ne sauraient être, pour le moment, rattachés à aucune espèce d'explication. Ils sont seulement de nature à démontrer l'influence singulière du système nerveux sur les fonctions de nutrition, et ils sont dignes, sous ce rapport, d'attirer toute l'attention des chimistes

Ces expériences qui ont révélé enco e d'autres particularités intéressantes sont poursuivies sur des animaux placés dans des conditions variables et d'espèces différentes. Nous attendons dans un prochain mémoire de M. Bernard la suite de ses belles découvertes.

Médecine. — *Mémoire sur la non-contagion du choléra*, par M. ISIDORE BOURDON.

Ce travail est principalement fondé sur l'analogie et la comparaison de près de cent pièces officielles, concernant l'invasion et les ravages du choléra en diverses contrées de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique. Ces documents, à l'exception de cinq, ont pour auteurs des consuls ou autres agents diplomatiques français, notamment MM. de Bourqueney, Th. Pichon, de Théis, Roux de Rochelle, G. De Voisin, de Clairambault, et Loëve-Veimars; M. Bourdon s'en est servi pour étudier et retracer la marche du choléra depuis l'Indus jusqu'au Danube. Il a trouvé dans ces dépêches récentes, des faits qui témoignent de la non-contagion du choléra; il a cru devoir en communiquer l'ensemble à l'Académie. Il a puisé des faits importants dans plusieurs rapports de M. le docteur Verrolat, qui était alors délégué de la France près du conseil supérieur de santé de Constantinople, ainsi que dans quelques mémoires du docteur Meunier, vice-consul de France et praticien à Taganrog depuis vingt ans.

Il a relevé dans les pièces en question environ quarante noms de villes ou de provinces, ainsi que les dates respectives où le choléra y a fait invasion.

Il cite pour exemple les lieux et les dates que voici : L'épidémie apparut sur les bords de l'Indus en 1844 ; l'année suivante, dans la province de Khorasan ; et en 1846, à Téhéran et à Bagdad; à Taganrog, le 30 août 1847; à Trébizonde et à Riga, le 9 et 10 septembre 1847; le 24 septembre, à Moscou; à Diarbékir, le 20 octobre 1847 ; à Constantinople, le 24 octobre; à Saint-Pétersbourg, le 4 novembre 1847; à Alep, le 10 juillet 1848; au Caire, le 17 juillet; le 23 juillet, à Smyrne; à Alexandrie, le 25 du même mois; à Damas, le 10 août; à Berlin, le 28 juillet (avant Damas); seulement le 8 août à Stettin, et à Loudres les premiers jours de septembre; à Dunkerque le 20 de ce mois, et le 9 mars 1849 à Paris, après avoir atteint çà et là quelques villes du Nord.

Cette énumération de lieux et de dates n'a pas besoin de commentaires; on en voit l'importance sans qu'il l'indique. On conçoit parfaitement qu'on ne saurait suspecter de contagion une épidémie qui, de Trébizonde, va brusquement se fixer à Constantinople avant de toucher à Alep ou à la Syrie; qui, des échelles du Levant, s'installe aux rives de la Newa avant d'atteindre Alexandrie et Damas; qui, de Riga, passe à Moscou plutôt qu'à Saint-Pétersbourg; qui frappe le Caire avant Alexandrie, Riga avant Smyrne, et Londres avant Paris, quoique arrivant du snd-est, quoique originaire de l'Orient.

Pour franchir ainsi les distances et se montrer aussi désordonné dans sa marche, il faut bien que le choléra soit affranchi de toute contagion, de tout germe reproducteur; car, si rapide que soit le vent, il n'emporte jamais les semences aussi loin de leur réceptacle sans qu'il en féconde quelques-unes sur sa route et au voisinage de la plante mère.

Les documents dont s'autorise M. Bourdon prouvent que le choléra se comporte en Orient comme en Occident, et qu'il n'est pas plus contagieux là qu'ici. Les consuls de France en sont eux-mêmes si convaincus que presque tous ont continué de résider à la ville, en dépit des exemples de pusillanimité que d'autres consulats leur donnaient. Cette fermeté de conduite a eu d'heureux effets par l'imitation, par les secours que les classes souffrantes tiennent des résidents aisés, de même qu'en ce qui concerne l'hygiène publique et les soins sanitaires.

On a beaucoup parlé de la *marche du choléra*, expression sans contredit irréprochable quand il s'agit d'une épidémie locale ou d'une attaque individuelle; mais convient-il autant d'en faire l'application à l'ensemble des épidémies successives qui, du Scinde, s'étendent dans l'ancien monde jusqu'à notre Océan? M. Bourdon opine pour la négative.

Outre l'inconvénient qu'ont de pareilles locutions d'autoriser des conjectures chimériques et de suggérer des mesures dispendieuses et nuisibles, ou au moins effrayantes, M. Bourdon pense que de telles épidémies proviennent, non pas d'une cause qui voyage et dont la source serait unique, mais de causes locales et fixes ayant des sources multiples et dont la virtualité ne devient effective, à un instant donné, que sans l'impulsion d'un agent universel et toujours subsistant, mais à des degrés très variables.

Le fait est que le choléra attaque, avec une sorte de préférence bien marquée, les réunions d'hommes les plus nombreuses et les plus inamovibles, les refuges les plus insalubres et les plus encombrés (à St-Denis le dépôt de mendicité et à Paris les hospices); les demeures exposées au nord, les rues les plus mal pavées, les plus voisines des eaux courantes; la partie du peuple la moins adonnée aux soins d'hygiène et de propreté, et, pour ce qui est des individus, ceux qui ont le moins d'énergie et le moins de ressources, ou ceux qui cèdent le plus volontiers au désœuvrement, à l'intempérance ou à la crainte : partout, c'est à la porte du pauvre et du valétudinaire que le choléra frappe ses premiers coups. Si dans une grande ville il existe des quartiers plus malsains et plus misérables, où le travail ne réponde pas au besoin et la prudence au péril, c'est là que l'épidémie se fixe avec prédilection et montre le plus d'intensité, comme à Balatta, à Constantinople; à Boulac, au Caire; au faubourg de Praga, à Varsovie et dans la Cité à Paris.

Mais si dans une ville, comme en beaucoup de celles d'Orient, il se rencontre à la fois plusieurs Peuples différant de mœurs, de religion et d'hygiène, toujours c'est le peuple juif qui est le premier frappé, comme le moins occupé de lui-même; mais c'est la population turque qui est finalement la plus accablée, à raison de son mauvais régime, de son abstention de vin, de ses longs jeûnes solaires de dix-sept heures, suivis d'excès nocturnes (influence plus marquée que jamais, lorsque le rhamazan et l'épidémie tombent l'un et l'autre en été, ce qui arrive huit années sur trente-trois); de même qu'en raison de ses immersions énervantes, et d'une insouciance qu'explique la passive résignation de ce Peuple à des arrêts qu'il croit imprescriptibles.

Les Européens ou Francs sont toujours les plus épargnés; quelquefois même ils sont à peine atteints, privilége qu'il convient d'attribuer à leurs plus hautes lumières, à une religion plus éclairée, qui fait un mérite des sacrifices et un précepte de la tempérance. On cite des épidémies très meurtrières, celle par exemple de Bagdad, de Trébizonde et du Caire, dans lesquelles les Francs ne figurent que pour quelques décès, et quelquefois pour un seul (à Bagdad).

Quant au moyen de préservation, séquestration et quarantaines, le consul d'Alep est le seul qui les croie nécessaires dans le choléra. L'ambassadeur de France à Constantinople écrivait, en 1847, au ministre d'alors, « que ces mesures ne peuvent jamais nuire, » ce qui n'est pas exact. Le fait est qu'en 1847, Constantinople s'arma d'une rigueur inaccoutumée extrême envers les villes d'Orient dans lesquelles sévissait dès lors le choléra, surtout à l'égard de Trébizonde, dont toute provenance fut repoussée du Bosphore et strictement interdite. Les navires venant de Trébizonde étaient contraints de relâcher aux Dardanelles, et de garder à bord marchandises et passagers, rigueur sans exemple, même en temps de peste. Les lettres, quoique parfumées, n'étaient transmises à Constantinople qu'en boîtes métalliques scellées, et après quarantaine. L'argent même n'était point admis : 8 millions de piastres restaient sur la place de Trébizonde, non-seulement sans emploi, mais sans transport réalisable ; et tant de précautions excessives n'ont point préservé Constantinople du choléra... L'empereur de Russie s'est montré plus éclairé que le conseil supérieur de Constantinople, pourtant si compétent si ce n'étaient les préventions. Après avoir rendu des rescrits d'une grande sévérité, afin de contremander les arrivages d'Orient dans les ports jusque-là épargnés de ses Etats, il a ensuite abrogé les mesures d'inutile séquestration, même pour sa résidence personnelle...

Bref, les contrées les moins avancées en fait d'hygiène, les plus attachées aux routines peu rationnelles de l'isolement quarantenaire, aujourd'hui encore c'est Constantinople et l'Egypte; elles que des pertes réitérées de vingt à trente fois par siècle auraient dû convaincre dès long-temps de l'inutilité des séquestrations. A quoi servirait l'isolement, alors qu'il s'agit d'un mal dont le principe est dans l'air, fluide subtil qu'on ne peut et qu'on ne doit point enceindre? L'air ne comporte en effet ni digues ni barrages, outre que les besoins de la respiration en rendent nécessaire le continuel renouvellement...... M. Bourdon termine par cette réflexion : ceux qui s'en réfèrent à la contagion pulmonaire, c'est-à-dire à *l'infection* au moyen de l'air respiré, ceux-là confondent presque toujours l'influence épidémique avec l'influence contagieuse. On s'y trompe d'autant plus aisément, que les deux influences ont l'une et l'autre le même véhicule, je veux dire l'atmosphère. Mais, dans l'influence simplement épidémique, non moins obscure que l'autre, ce n'est pas parce que l'air a été respiré par des malades, ce n'est pas pour cela qu'il engendre ou propage la maladie, c'est de lui-même et en vertu de causes entièrement inconnues, quoique réelles. Cette influence épidémique ne résiderait pas moins dans l'air si cet air n'avait jamais été respiré; de sorte qu'elle n'implique ni l'idée de contagion ni l'idée d'infection.

Il importe de remarquer que, dans l'hypothèse où le choléra se transmettrait par la contagion, la mortalité de l'épidémie de 1832 n'aurait pas été proportionnée aux chances de péril pour ce qui est des classes d'individus qui ont le plus approché des malades en prenant soin d'eux.

Ainsi les médecins de Paris, alors au nombre de 1,500, ne perdirent que 30 d'entre eux : 2 pour 100, 20 sur 1,000.

Les étudiants en médecine, au nombre de 1,600, ne comptèrent que 12 décès : 1 pour 133, 7 et demi sur 1,000.

Tandis que la population entière de Paris, qui était à cette époque de 800 mille habitants, compta 18,402 décès, ou 23 pour cent, c'est donc pour la profession médicale, elle si spéciale pour le dévouement comme pour la fatigue et le péril, c'est 42 morts pour 3,100 individus, c'est-à-dire moins de 14 par 1,000.

Tandis que la population entière de Paris eut une mortalité de 23 par 1,000.

D'un autre côté, les pharmaciens, qui ont avec les malades des rapports beaucoup moins directs que les médecins, les pharmaciens de Paris, au nombre de 310, comptèrent 13 décès, 4 pour 100, ou 40 sur 1,000.

Et les notaires, au nombre de 114 à Paris, et eux si rarement appelés près des malades pauvres, qui n'ont à léguer que des privations, les notaires eurent à déplorer en 1832, 8 décès, c'est-à-dire 7 pour 100, 70 sur 1,000.

Si donc le choléra de cette année vient à sévir avec l'intensité qu'on lui a vue en 1832, il n'y aura aucun motif pour se dispenser des secours mutuels et dévoués dont l'humanité fait un devoir.

Géologie. — *Sur l'existence et l'origine d'eaux souterraines qui se meuvent souvent à une faible profondeur, et sur le moyen d'utiliser ces eaux en les faisant sortir sous forme de sources* ; par M. DAUBRÉE.

On connaît les principes d'après lesquels on doit rechercher, dans une contrée dont la structure géognostique est connue, les eaux qui circulent dans des régions plus ou moins profondes de l'écorce terrestre, lorsqu'il s'agit de faire jaillir les eaux par des puits forés. Mais, ainsi que nous allons le faire voir, il existe dans une foule de lieux des eaux qui se meuvent à une très faible distance de la surface, et qui se perdent sans aucune utilité pour les habitants; cependant, au moyen de travaux peu dispendieux, il serait facile de les faire couler au dehors sous forme de sources.

Immédiatement au-dessous de la terre végétale, il existe fréquemment, même dans des lieux où il n'y a ni alluvions, proprement dites, ni cours d'eau, des débris de roches de forme anguleuse, peu cohérents, dont la nature est la même que celle du terrain sous-jacent. Aussi les carrières entaillées, soit dans les terrains stratifiés, soit dans les terrains non stratifiés, ne fournissent-elles ordinairement la pierre massive, c'est-à-dire en blocs volumineux, qu'à une profondeur de plusieurs décimètres, et quelquefois de plusieurs mètres.

C'est dans le haut des vallons et en général dans les concavités du sol que les fragments anguleux dont il s'agit, détachés de leur position première sous l'influence des agents atmosphériques, ont été accumulés sur le plus d'épaisseur. Cette accumulation, bien qu'elle continue sur certains points à s'accroître lentement par des éboulements ou par l'action des eaux sauvages, paraît remonter, pour la plus grande partie, à l'époque a été achevé le modelé de la surface du sol. Pour abréger, nous donnerons ici à ce dépôt le nom de *dépôt-meuble superficiel*.

Quand la pluie tombe sur un pays, une partie des eaux, après s'être infiltrée au-dessous de la terre végétale, coule dans le dépôt-meuble superficiel, qui est en général plus perméable que le sous-sol, sans descendre plus profondément. Il ne passe alors, à une profondeur de quelques mètres, sur les surfaces concaves du sous-sol, quelque chose de semblable à ce que l'on voit arriver à la surface même du sol, à la suite d'une averse. Comme le modelé de ce sous-sol s'éloigne ordinairement peu de celui de la superficie, l'examen du relief interne suffit pour déterminer assez approximativement le lieu de rassemblement des eaux de la couche-meuble. Les eaux superficielles convergent vers le fond de l'entonnoir qui forme la naissance de la dépression, c'est-à-dire à l'origine de la ligne de plus grande pente singulière que l'on nomme *thalweg*. C'est dans un point placé verticalement à peu près au-dessous de ce dernier que se réunit une partie des eaux d'infiltration.

Au fond du dépôt-meuble elles suintent de proche en proche, en suivant le thalweg souterrain du vallon, jusqu'à ce qu'elles rencontrent un ruisseau dans lequel elles s'infiltrent, sans quitter leur itinéraire occulte. Le mouvement des eaux d'infiltration de la couche-meuble se fait donc à peu près parallèlement à celui des eaux sauvages qui coulent à la surface, mais avec cette différence, que ce dernier est très rapide, tandis que le mouvement souterrain, ralenti par des frottements, paraît se poursuivre pendant des semaines entières après la pluie et la fonte des neiges qui l'a provoquée. Si nous supposons une demi-circonférence de terrain en pente, ayant seulement un rayon de 500 mètres, ou il tombe annuellement une couche d'eau de 0 m. 60, dans le dépôt-meuble de laquelle s'infiltre un tiers de cette quantité d'eau, le volume qui passera moyennement pendant une année à l'origine du thalweg souterrain, sera de 1 litre 2 par seconde, c'est-à-dire qu'il équivaut au débit d'une faible source. Mais le dépôt-meuble ne contient pas seulement des eaux fournies par l'infiltration d'eaux météoriques; il est, en outre, souvent alimenté par de véritables sources.

En effet, dans les terrains de toute nature, c'est précisément dans le haut des vallons ou des petites dépressions du sol que l'on voit jaillir la plupart des sources. Pour arriver à la surface, ces sources ont donc à traverser une certaine épaisseur de dépôt-meuble; aussi, pendant ce trajet, peuvent-elles s'y perdre, soit en partie, soit en totalité. Dans ce dernier cas, l'eau de ces sources, de même que les eaux d'infiltration, suit le thalweg souterrain jusqu'à ce qu'elle se mêle, par voie d'infiltration, à un ruisseau voisin.

D'après ce qui précède, on voit pourquoi il existe de l'eau à quelques mètres de profondeur, dans beaucoup de dépressions qui sont privées de sources apparentes et de ruisseaux. Cette eau souterraine se trahit très souvent, même pour un observateur peu exercé, par des épanchements d'eau qui surviennent lors de la crue des eaux, par la physionomie aquatique de la végétation qui se développe dans ces plis du terrain, par exemple par la présence de saules vigoureux, enfin par la fraîcheur de l'herbe des prairies au printemps. Bien que le relief du sol et ses apparences superficielles présentent des caractères très importants à examiner, il faut cependant aussi tenir compte de sa composition, et voir particulièrement s'il est éminemment imperméable, comme de l'argile, ou, au contraire, s'il est facilement perméable jusqu'à une certaine profondeur. Dès que la présence de l'eau dans le dépôt-meuble superficiel est constatée comme très probable, il est facile de faire sortir cette eau sous forme de source, en procédant à peu près comme le fait M. l'abbé Paramelle dans ses indications ordinaires.

On se place au haut du vallon, au point signalé précédemment, où les filets d'eau se réunissent à la naissance du thalweg. Perpendiculairement à la ligne du thalweg, on pratique une tranchée transversale, longue de 8 à 10 mètres, et large de 2 mètres, destinée à recueillir toutes les eaux qui descendent dans le sous-sol; on approfondit cette tranchée jusqu'à ce que les eaux qui y découlent forment *chute*, au moins sur quelques centimètres : il est rarement nécessaire de dépasser la profondeur de 4 à 5 mètres. Le fond de la tranchée doit être en double pente, de telle sorte que les filets d'eau qui y affluent se réunissent sur un même point. La source étant ainsi coupée et réunie, on creuse, à partir de la rigole transversale, suivant l'axe du vallon, une tranchée ayant une pente suffisante pour l'écoulement des eaux. Cette pente, qui est très faible (au-dessous de 0m,002), est généralement beaucoup moindre que celle du fond du vallon; le fond de la tranchée rencontrera donc la surface du sol en un point où l'eau coulera d'elle-même au dehors, en formant une véritable source.

Les observations qui précèdent fournissent des données suffisantes pour découvrir des sources peu profondes, dans un grand nombre de contrées, de collines, telle que la Lorraine; il suffit pour cela d'avoir recours à des notions très simples sur le relief et la physionomie du sol et sur sa composition.

JUSTIN. S.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AVRIL.

Le 5 0[0 ouvre à 56 70, fait 56 10 au plus bas et reste à 56 20, baisse de 50 c.

Le 5 0[0 ouvre à 88 95, fait 88 10 au plus bas et finit à 88 25, baisse de 1 fr.

Les actions de la Banque restent à 2,402 50, baisse de 17 50.

Les fonds romains restent à 77 1[2, baisse de 2 50.

Les obligations de la ville ont fait 1,200 fr.

Le Saint-Germain à 423 fr.; la rive droite à 215 fr.; la gauche à 177 50 ; l'Orléans à 852 50; Rouen à 553 fr.; Marseille 215 fr.; Bordeaux à 410 fr.; Nord à 451 25; Strasbourg à 371 25; Tours à Nantes à 323 75.

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX et Ce.